

Patron de pêche

Annexe II de l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du diplôme de Patron de pêche

Horaires d'enseignement

FORMATION MODULAIRE		
Matières	Cours	Pratique
Module Pe1 (Conduite de la pêche)		
L'environnement des pêcheries et la gestion des ressources	20 h	
La détermination d'une stratégie de pêche et la recherche des espèces	30 h	
La mise en œuvre des engins de pêche et la conduite de l'action de pêche	40 h	
La construction et la maintenance des engins de pêche	30 h	
La documentation relative aux pêches maritimes	10 h	
L'exploitation rationnelle du navire de pêche	15 h	
L'analyse des risques en situation de pêche	5 h	
<i>Total module Pe1</i>		<i>150 h</i>
Module Pe2 (Traitement et valorisation des captures)		
Les postes de travail	20 h	
Le traitement des captures	10 h	
La conservation des captures	10 h	
Le débarquement des produits de la pêche	5 h	
Les contraintes commerciales et de qualité	5 h	
<i>Total module Pe2</i>		<i>50 h</i>
Module Pe3 (Environnement du navire de pêche et de l'entreprise maritime de pêche)		
Maintenance du navire de pêche, construction, stabilité	20 h	
Gestion et management de l'entreprise maritime de pêche	20 h	
La commercialisation des produits de la pêche	15 h	
Environnement professionnel de l'entreprise maritime de pêche	15 h	
<i>Total module Pe3</i>		<i>70 h</i>
Epreuves finales écrites		3 h
TOTAL FORMATION « PATRON DE PÊCHE »*		273 h

* suivant le candidat – cas d'un titulaire du CFBS acquis en formation « capitaine 200 pêche » et non titulaire du CQALI, du CAEERS, de l'EM II et du CGO.

** temps de formation pour la délivrance du certificat concerné.

Annexe III

Conditions d'obtention des modules conduisant à la délivrance du diplôme de Patron de pêche

Les modules nécessaires à l'acquisition du diplôme de patron de pêche sont au nombre de six :

- Module Pe1 (Conduite de la pêche),
- Module Pe2 (Traitement et valorisation des captures),
- Module Pe3 (Environnement du navire de pêche et de l'entreprise maritime de pêche),
- Module P1-2 (Navigation),
- Module P2-2 (Manutention et arrimage de la cargaison, contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord),
- Module NP-2 (Module National Pont).

Les conditions d'obtention des modules P1-2, P2-2 et NP-2 sont celles fixées dans l'arrêté du 30 octobre 2015 relatif à la délivrance du brevet de chef de quart 500 et du brevet de capitaine 500.

L'évaluation des autres modules dont le programme correspond au référentiel figurant en annexe II du présent arrêté est constituée de plusieurs épreuves conformément au tableau ci-dessous :

Epreuves	Coefficients	Modalités d'évaluation	Durée
Module Pe1 (Conduite de la pêche)			
Environnement des pêcheries et gestion des ressources	3	Une épreuve écrite finale	1h30
Stratégie de l'action de pêche et maintenance des engins de	4	Une épreuve écrite en cours de formation	-
Exploitation du navire de pêche	2	Une épreuve orale finale	-
Module Pe2 (Traitement et valorisation des captures)			
Traitement et conservation des captures	3	Une épreuve orale finale	-
Organisation des postes de travail	1	Une épreuve écrite en cours de formation	-
Débarquement des produits, mise en marché, qualité	2	Une épreuve écrite en cours de formation	-
Module Pe3 (Environnement du navire de pêche et de l'entreprise maritime de pêche)			
Maintenance, construction, stabilité, sécurité	2	Une épreuve orale finale	-
Gestion et management de l'entreprise maritime de pêche -	2	Une épreuve écrite finale	1h30
Environnement professionnel de l'entreprise maritime de pêche	1	Une épreuve écrite en cours de formation	-

La note obtenue au module est constituée par la moyenne arithmétique des notes obtenues aux épreuves constituant le module.

Une note égale à zéro est éliminatoire.